
MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ

- ANNEXE 15 –

**FORMULAIRE DE
DEMANDE DE BONIFICATION
AUTORITE PARENTALE CONJOINTE,
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT**

MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL RENTRÉE 2025

**DEMANDE DE BONIFICATION DE BAREME AU TITRE :
DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT OU
DE L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE.**

Dossier COMPLET à adresser par mél à l'adresse suivante :

dsden27-diper1@ac-normandie.fr
pour le lundi 28 avril 2025 dernier délai

Nom d'usage du (de la) candidat(e) :

Nom patronymique : Prénom :

Né(e) le :

Affectation 2024/2025 :

⇒ **Demande au titre du rapprochement de la résidence professionnelle du conjoint, préciser :**

Résidence professionnelle du conjoint :

Département :

⇒ **Demande au titre de l'autorité parentale conjointe :**

a) garde alternée, préciser la commune et le département de résidence de l'enfant :

Commune :

Département :

b) droits de visite de l'enseignant, préciser la commune et le département de résidence de l'enfant ::

Commune :

Département :

PIECES A FOURNIR POUR LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

- Contrat de travail du conjoint indiquant la date de début de la période d'activité et le lieu d'exercice professionnel (+bulletins de salaires ou chèques emploi-service)
- Profession libérale : attestation d'inscription auprès de l'URSSAF, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (R.C.S) ou au répertoire des métiers
- Chef d'entreprise, commerçants, artisans et auto-entrepreneurs ou structures équivalentes : joindre une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations récentes...)

Situation familiale (mariage, Pacs) établie au plus tard le 01/09/2024

Pour les conjoints mariés

- Copie du livret de famille
- Extrait d'acte de mariage

Pour les couples pacsés

- Justificatif administratif établissement l'engagement dans les liens d'un PACS
- Extrait de l'acte de naissance **de moins de 3 mois** du partenaire précisant l'identité de l'autre partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS. L'extrait d'acte de naissance s'obtient à la mairie de son lieu de naissance
- Dernière déclaration de revenus commune

Pour les couples non mariés, ayant des enfants communs nés ou à naître avant le

1^{er} septembre 2025

- Copie du livret de famille attestant que l'enfant né a été reconnu par les deux parents ou une copie de la déclaration de reconnaissance par anticipation d'un enfant à naître datée au plus tard du 1^{er} janvier 2025, certifiée par la mairie. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels

- **PIECES A FOURNIR POUR L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE**

- Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement
- Pièce justificative concernant la commune sollicitée (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre détenteur de l'autorité parentale conjointe, certificate de scolarité et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre détenteur de l'autorité parentale conjointe).